



Délibération 2025/14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET Séance du 31 janvier 2025

Date de la convocation : 24/01/2025
 Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de votants : 11

Date d'affichage : 24/01/2025
 Nombre de présents : 9
 Dont procuration : 2

L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Isabelle SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Pauline SOULAIROL, Dominique ZARAGOZA,

Absents votants par procuration : Christine NOHARET (donnée à M BILHAC), Christophe VIDAL (donnée à P LOUX),

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Sébastien SILHOL,
A été nommé secrétaire : Bruno CASTES

Objet : CENTRE DE GESTION DE L'HERAULT – CONVENTIONS D'ADHESION A LA MISSION D'APPUI ET DE SOUTIEN A LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

EXPOSE

Considérant le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG34) concernant la convention sur la prévention des risques professionnels ;

Considérant que le conseil d'administration du CDG34, dans sa séance du 13 décembre 2024, a décidé que le signalement ferait l'objet d'une convention dédiée et a donc adopté deux nouvelles conventions « Prévention des risques professionnels » et « Signalement » ;

Considérant que la convention « Prévention des risques professionnels », simplifie et renforce les engagements du CDG34 dans l'accompagnement de la démarche de prévention de la commune (Grâce à son forfait annuel, elle permet notamment de bénéficier de conseils personnalisés et d'accéder au réseau des référents « prévention ») ;

Considérant qu'au travers de diverses prestations complémentaires, la commune peut faire appel à l'appui de personnes qualifiées, notamment, pour la réalisation et le suivi de votre document unique, l'évaluation des risques psychosociaux, la sensibilisation de vos équipes à la prévention des risques professionnels, la médiation lors de conflits interpersonnels, ...

Considérant que cette convention permet aussi de répondre à la réglementation en mettant à disposition de la commune un agent du CDG 34, chargé d'assurer une fonction d'inspection (ACFI) et pour les structures de moins de 20 agents, d'un assistant de prévention ;

DELIBERE

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels présentée du CDG34

AUTORISE Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette délibération.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
 Le secrétaire, Bruno CASTES

Le Maire, Isabelle SILHOL

BEA

Dépôt Sous-Préfecture de LODEVE
 Date de réception de l'AR: 06/02/2025

Accusé de réception après dépôt en Préfecture
 Et publication ou notification

